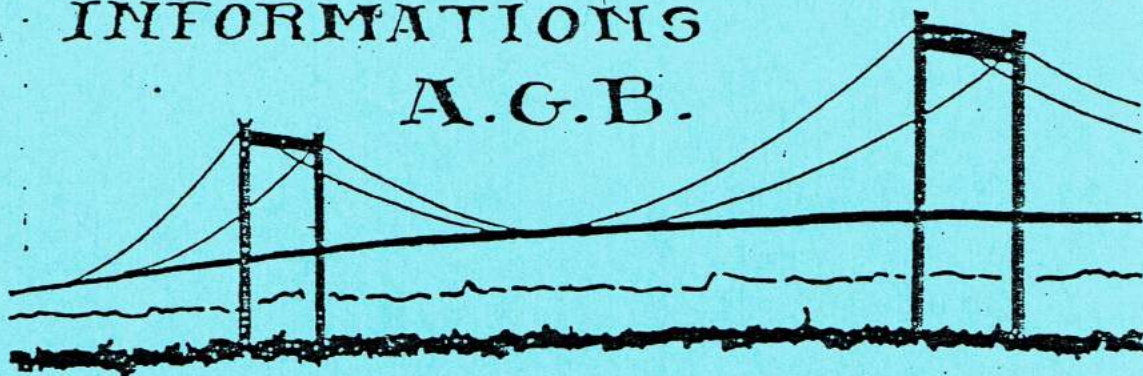




# INFORMATIONS A.G.B.



"Amitiés Généalogiques Bordelaises."

MAI 1989

N° 24



Le Cours "VICTOR - HUGO en 1903

La circulation était fluide ! observer le cheval attaché à l'arrière de la charette ; il était en réserve pour attaquer avec deux chevaux la montée de Pont de Pierre.

DEPOT LEGAL MAI 1989  
I.S.S.N. N° 098.8747

## S O M M A I R E

---

	pages
LE MOT DU PRESIDENT	3
SORTIE DU 1er JUIN A BONAGUIL	4
L'ORMEE	5
DROITS FEODaux (suite et fin )	6 à 8
MEMOIRES D 'UN VOLONTAIRE AU 1er BATAILLON DE LA GIRONDE	9 à 13
BIBLIOTHEQUE	14 à 19
SAPEURS POMPIERS	20 21
TROUVAILLES AUX ARCHIVES	22 à 25
UN MARIAGE BIEN DIFFICILE	26 27
LES PORTES DE BORDEAUX	28 à 34

---



## LE MOT DU PRESIDENT

--- \* ---

Notre Assemblée générale statutaire vient d'avoir lieu.

Nouveaux contacts, nouveau souffle pour l'équipe en place que des bénévoles ont bien voulu accepter d'aider dans ses tâches d'accueil, d'animation, de vie de notre Association.

Bien des Centres généalogiques voudraient disposer, comme nous, d'un solide noyau d'adhérents animés du désir de faire progresser leur Association en participant pleinement à ses actions.

Nous avons cette chance, c'est notre force.

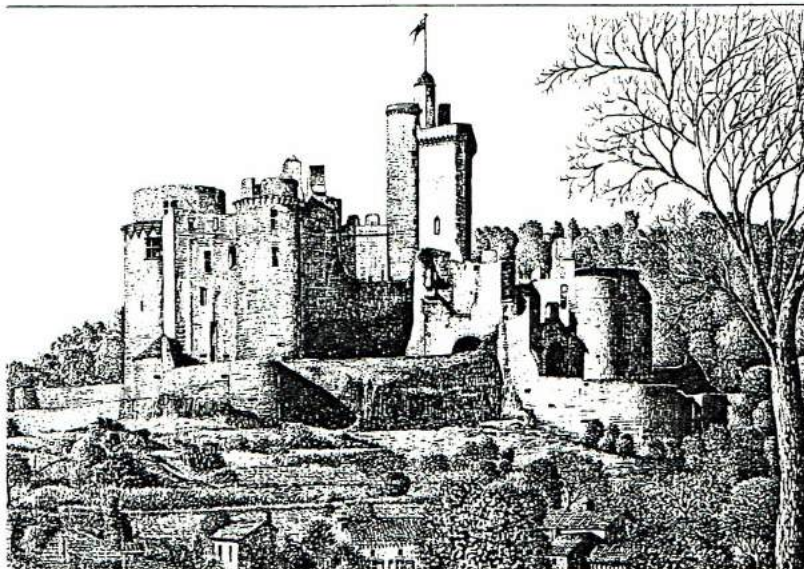
Avec le beau temps revenu nombre d'entre vous commencent à profiter des journées qui allongent pour reprendre des recherches et engranger des documents que l'hiver suivant permettra d'utiliser et de classer.

Aller sur le terrain est une manière agréable de travailler. C'est aussi l'occasion d'aider ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou ceux qui sont trop loin. Ainsi se tissent des liens, quelquefois même des amitiés hautement profitables à tous.

Pensez aussi que vous êtes tous des "ambassadeurs" de votre Association, que c'est à travers vous qu'elle sera jugée et appréciée. Parlez-en le plus souvent possible et le mieux possible ; c'est ainsi que vous amènerez de nouveaux adhérents vraiment intéressés par la Généalogie. Ainsi vous contribuerez à donner plus de force aux A.G.B., plus d'audience, plus de moyens ... pour terminer sur une note basement matérialiste.

A vous de jouer, toutes et tous. Merci

Pierre DUPOUY



### SORTIE DU 1er JUIN 1989 - CHATEAU DE BONAGUIL

Rendez-vous à 7h45 devant le Syndicat d'Initiatives, allées d'Orléans, à BORDEAUX. Départ à 5h précises.

Le circuit comprendra:

Départ par MONBAZILLAC, MONFLANQUIN (visite) superbe bastide du XIIIème siècle avec un magnifique panorama sur 4 départements, CHATEAU de BONAGUIL (repas puis visite). Ce Château, élevé par Bé-ranger de Roquefeuille de 1400 à 1520, dernier des grands châteaux forts construits en France, chant du cygne de la féodalité, n'a jamais été assiégé. Malgré les profondes blessures du temps, il reste impressionnant, énorme et redoutable, rêve de mégalomane, refuge d'orgueil, monstre de pierre qui a refusé la grâce au profit de la puissance.

Retour par VILLENEUVE s/ Lot (visite), DAMAZAN et l'autoroute.



### BULLETIN DE RESERVATION

NON .....Téléphone .....

s'inscrit pour la sortie du 1.6.89 dont le prix est fixé à 165 F  
(transport + repas + visites guidées) pour ..... personnes,  
soit : 165 F x .... = ..... F

Bulletin à retourner avant le 26 mai, accompagné du chèque cor-  
respondant, soit:

- au siège de l'A.G.B., 2 r. P. Bert 33000 BORDEAUX (36.44.81.99)
- à Mme Colette ROUX, 130 av. Ch. de Gaulle 33200 Bx (36.06.67.99)
- à Pierre LABAIRE, 170 r. Pasteur 33200 BORDEAUX (36.02.32.12)

L'ORMEE OU LES MALHEURS DES CIVILS  
EN TEMPS DE GUERRE

-----

Aujourd'huy quinziesme de novembre mil six cens cinquante cinq pardevant my Nre royal en Guienne soubz signé presans les tesmoins bas nommés a esté pnte en sa personne Jeanne FAUX, veufve dmt en la parroisse d'Embarès, laquelle a dict que l'armée navale du Roy, commandée par le compte Dudoginon (?) estant campée sur la riviere de Garonne et audevant la parroisse d'Embarès, les gans de guerre de lad. armée navalle auroient fait desante en plusieurs endroitz de lad.parroisse et particulièrement dans la pallu et pour raison de lad.desante ils auroient porté de grands dommages et especiallem<sup>t</sup> dans le bourdieu appellé de sabiol ou ils auroient enporté tous les meubles quy estoient dans lad. maison, vin, brevage, plancher et portes d'icelles et firent porter le tout a bord de leur veseaux, mesmes auroient aussy emporté dans leurd. veseaux quantité de manbrusses de cube prises au lieu du bourdillot et fait bruller plusieurs mesme beaucoup de bois de la grange dud.bourdilot comme estant par hore mesmes emporterent le vin, brevage et meubles qui estoient aud.lieu du bourdillot ; et d'autant qu'il est besoing et necessere à lad. FAU d'attester de ce dessus a produit pour atestans Jean LASERRE, Bertrand DUFURQ, Jean AUBERT, Pierre BAGUEVARD, vigneron et François BINET, baptellier, demeurant en la pallu par dud. Embarès, lesquels après seremant par eux fait au cas requis et acoustuné ont d'une mesme vois et commun acord dict et atesté que lors des troubles de Monsieur DESPERNON, le compte DUDOGNON ayant campé son armée navalle le long de la riviere de Garonne ils auroient fait beaucoup de ravage a plusieurs et particulièrement dans le bourdieu de Sabiot où ils auroient prinz tous les meubles, vin, brevage, plancher et portes dud. lieu de Sabiot, mesmes auroient veu que lesd. soldats enportoient a leur bord quantité de manbrusses de cube prises au Bordilot et firent bruler plusieurs, ensemble plusieurs bois de la grange dud. lieu du Bourdilot, disent de plus que lesd. soldats prindrent aud. lieu du Bourdilot les meubles, vin et brevage qui estoit dedans, ce qu'ils savent pour avoir esté presans aud. enlevement, mesme led. BINET pour avoir esté prins par lesd. soldats pour les ayder a conduire a leur bord dont de laquelle atesta<sup>on</sup> lad. FAU m'a requit acte pour luy servir que de raison, que loy octroye Faict en la maison de moy, No<sup>re</sup>, an bourg d'Embarès, lesd. jour, mois et an que dessus. p<sup>ns</sup> Pierre CAPLAN, Jean CHAMTHE, vigneron et Pierre BOULLIER, tailleur d'habits, habitans dud. Embarès, tesm<sup>s</sup> à ce requiz. Led. AUBERT a signé à la cedde et lad. FAU, BAGEVARD, BINET, LASERRE, DUFURQ et tesm<sup>s</sup> ont dict ne savoir signer, de ce faire interpelés.

AUBERT,

DEBERNARD, No<sup>re</sup> royal

Communiqué par Mme GOMBEAUD

---- 0 ----

QUELQUES DROITS FEODaux EN GUYENNE ET AILLEURS (suite et fin)

-----

- PLAIT (Plait conventionnel, plait accoutumé, plait à merci) :  
Autre nom du droit de marciage ou du droit d'acapte, usité surtout en Dauphiné, dû en raison de mutation par mort naturelle du seigneur ou du tenancier.
- PRELATION : Autre nom, en pays de droit écrit, du retrait féodal ou seigneurial.
- QUINT (Soule) : Droit féodal, équivalent au 1/5e du prix, dû à un seigneur lorsqu'un fief relevant de lui se transmettait par vente ou acte équipollent à vente. Des remises étaient souvent accordées en raison du poids très lourd de ce droit.
- QUINTAINE : Ancien amusement devenu dans certains pays tels que la Bretagne, le Berry, le Bourbonnais ... une obligation féodale dont les nouveaux mariés de l'année se libéraient moyennant une légère redevance en argent.
- RACHAT (Relief) : Droit prélevé par le seigneur dominant lorsqu'un fief ou une terre tenue en censive changeait de main autrement qu'en ligne directe ou que par vente.
- REACAPTE : En Languedoc et en Guyenne, droit dû à la mutation du seigneur alors que l'acapte était dû à celle du censitaire.
- REGALE SEIGNEURIALE : Dans la coutume d'Artois, droit d'un seigneur de toucher les fruits des héritages que les vassaux ou tenanciers négligeaient de relever dans le terme légal.
- SAISIE : Droit du seigneur qui, en cas d'infraction d'un vassal ou d'un censitaire à ses obligations envers lui, pouvait procéder à la saisie féodale ou censuelle.
- SERVIS : Redevances féodales.
- TERRAGE (Champart, agrier, tasque) : Droit consistant en une certaine portion des fruits recueillis dans les héritages et qui ne se payait qu'après prélèvement de la dîme.
- TIERS DENIERS : Droit fondé sur le principe que les bois n'avaient été donnés aux communautés d'habitants qu'à titre de simple usage, qui correspondait au tiers du prix des ventes extraordinaires des bois et pâturages et revenait au Roi ou aux seigneurs haut-justiciers en Lorraine et dans le Barrois.
- TIERS LODS : Droit pour le Roi ou les seigneurs haut-justiciers du Lyonnais, du Forez, du Dauphiné notamment, de s'approprier un tiers des lods et ventes dus lors des ventes de prés en dédommagement des eaux qu'ils fournissaient pour leur irrigation

TONLIEU (Plaçages) : Droit dû pour les places occupées par les marchandises mises en vente dans les foires et marchés.

TREIZIEME (Lods et ventes) : Nom de ce droit en Normandie.

TRIAGE : Droit, pour le seigneur qui avait concédé un bois à une communauté d'habitants, gratuitement, sans réserve de cens ni de redevance, de réclamer la reprise du tiers de ce bois en toute propriété, pourvu que les deux autres tiers suffisent à l'usage des habitants.

VINADE (Bohade) : Corvée due pour charrier les vendanges du seigneur se faisant souvent avec des boeufs.

(Extraits du Dictionnaire des Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, à votre disposition au siège des A.G.B.)

Communiqué par Pierre DUPOUY

LES ETRANGERS A L'ANCIEN DIOCESE DE BORDEAUX (suite)

-----

CIVRAC (33)

Mariage du 20 janvier 1756, de Jean COUCHE, brassier, né à SAINT-ROMAIN-de-BEAUMONT, diocèse de SAINTES, fils de feu Gabriel et de Marie QUOYON, avec Jeanne TIFFON, majeure, fille de Léonard et de Marie SOULARD.

Mariage du 15 juin 1762, de Guillaume RENAUD, demeurant à Escurac, né à SAINT-....., diocèse de SAINTES, fils de feu François et de Marie BARROU-TEAU, avec Jeanne VINCENT, demeurant à Escurac, fille d'Antoine et de Jeanne CAARAUD.

Mariage du 23 août 1763, de François LENIN, maçon, né à LISLE-BOUCHAR, en Touraine, fils de Urbain et de Marie MICHEAU, avec Jeanne LAVALADE, fille de feu Léonard et de Jeanne CONEILLE.

SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE (Extraits des registres paroissiaux)

Mariage, le 13 janvier 1750, de Louis PICCOTTIN, journalier, demeurant à Petit-Niort en Saintonge, fils de feu Pierre et de Anne TISSIE avec Anne QUERION, demeurant à Saint-Ciers, fille de Jean et de Marguerite CAMPAGNON.

Décès

Le 30 Mai 1748, aux Bretets, de Jean HERAUD, maçon, 50 ans environ, natif de Pomier en Saintonge, veuf.

Le 12 février 1751, au Pas d'Ozelle, de Jacques de QUART, 25 ans, du diocèse de Clermont, époux de Marie GERAUD.

Le 20 septembre 1761, de Marie FAVRE, 18 ans, fille de Michel et de Marguerite JARDENET, de Saint-Martial en Saintonge.

Communiqué par Pierre DUPOUY

BASSENSDécès

Le 26 mai 1743, de Catherine GALTIER, fille de feu Jean et de Fleurette MURE, de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Le 13 juin 1746, de Antoine DUFREUY, postillon), natif de SAINT-POISSAT près d'AUBETERRE en PERIGORD.

Le 25 février 1755, de LACHAIZE Pierre, entrepreneur de batisses, époux en deuxièmes noces de Françoise DELMON, de SAINT-CLOUD-de-NARESSE, diocèse de SARLAT.

Le 10 may 1755, de GRUGEY Jacques, marchand, natif de GUITRES.

Le 25 décembre 1755, de DUMOND Jean (domestique), natif d'ALASSAC, diocèse de BRIVES.

Le 6 septembre 1757, de BONNEAU Alexandre, garçon carreleur, natif de SAINTES, fils de Jean et Louise MEAU

Le 6 octobre 1758, de SAHORES Jean, chevrier, époux de Margueritte DROUSTAN, natif de BORCE, diocèse d'OLERON.

Le 5 décembre 1758, POINCARE Charles, masson, natif de NEUFCHATEAU en LORRAINE.

Le 12 août 1759, VIVIAT Catherine, épouse de M. MARCHAIS, capitaine de navire, native de TALEMON sur GIRONDE, en SAINTONGE.

Le 6 janvier 1760, BOUCARD Pierre, aubergiste, natif de COUTRE, diocèse de POITIERS.

Le 24 septembre 1762, PERIE Jean, fils de Sicaire PERIE et Anne LAMI, de SAINT-SEURIN-en- ANGOUMOIS.

Le 8 octobre 1762, GUEYLEN Simon, natif de SABLON-DE-GUITRES.

Le 2 novembre 1774, Antoine VEDRENE, 28 ans, natif de SAINT-PANTALEON-de BRIVE, en BAS-LIMOUSIN.

Le 22 octobre 1776, HUARD Pierre, natif d'ARTEL-MAZARIN-EN-CHAMPAGNE.

Le 5 octobre 1785, LAVIE Pierre, natif de BRIE-sous-ARCHIAC, diocèse de SAINTES.

transmis par M. JOYEUX.

SALLES

Décès du 16 septembre 1775, de Jean (un étranger de Paris) trouvé mort le même jour, au Bourg, a été inhumé dans le cimetière de cette église, après avoir vu le verbal du lieutenant de Juge, en présence d'Arnaud Lassou et Estienne Harribey quy ont signé.

Signé E. HARRIBEY, Arnaud LASSOU, CORNILLOTS, curé.

Décès - L'an 1775, le 1er novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette église, un pauvre étranger trouvé mort soudainement à La Croix Blanche. On dit qu'il était de Lacanau-en-Médoc. Témoins quy ont signé : Arnaud LASSOU, Estienne HARRIBEY, CORNILLOTS, curé.

Communiqué par G. DUMON



Mémoires d'un volontaire  
au 1<sup>er</sup> Bataillon de la Gironde.



La noblesse et le Clergé, ne pouvant paroi-  
-ner à la Révolution Française d'avoir proclamé les  
droits de l'homme en abolissant les privilèges, s'étaient  
enfuis à l'étranger vers la fin de 1790.

Cette émigration volontaire ne devait être,  
selon leurs prévisions, que de courte durée, car ils  
espéraient que la Prusse et l'Autriche réunies viendraient  
bientôt envahir la France pour faire une restauration  
féodale à leur profit.

Certaines alarmes s'étant alors répandues sur  
la sûreté de nos frontières, l'Assemblée Nationale s'en  
émouv et s'empressa aussitôt de pourvoir à la ~~défense~~  
nationale l'organisation de la défense.

Tous les Régiments de l'armée furent bientôt  
mis sur pied de guerre et un décret ordonna la levée de cent  
mille soldats auxiliaires.

En présence de la trahison qui minait le sol de  
la France, l'Assemblée Nationale prit une simple  
mesure de précaution et le même jour, à la même heure,  
elle fixa à vingt cinq millions la liste civile de ce  
Louis XVI, qui conspirait avec les ennemis de la patrie.

Pour la formation de la troupe auxiliaire,  
la garde nationale de chaque canton devait fournir  
une compagnie de volontaires, du nombre de trente  
jusqu'à cinquante hommes, en raison de la population;  
les compagnies de canton réunies devaient ensuite  
former un bataillon par district.

Chaque compagnie de volontaires devait élire  
ses officiers; le bataillon entier élisait à son tour  
ceux qui devaient commander le bataillon.

Les bataillons prirent le nom du département  
auquel ils appartenaient et un numéro d'ordre, en raison de la  
promiscuité avec laquelle ils avaient été organisés.  
celui qui le réunît à Bordeaux prit le nom de premier  
Bataillon de la Gironde, parce qu'il fut le premier  
formé dans notre département.

Le 1<sup>er</sup> Bataillon de la Gironde eut une organisation ~~et une discipline~~ id est entières à celles de notre garde mobile <sup>actuelle</sup> ainsi d'él l'équipement profond et varié trouver au sein de nos propres localités.

Nous ne connaissions de son histoire que des faits isolés, recueillis dans quelques lettres pieusement conservées; mais le hasard nous a fait retrouver les mémoires ~~complets~~ d'un de ses volontaires. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs cette curieuse épopée, dans laquelle bien des fils de tout notre arrondissement pourront suivre les glorieuses étapes de leurs pères.

L'auteur de ce mémoire dont le nom mérite d'être conservé, se nommait Lyquard; il était sergent dans la 3<sup>e</sup> compagnie et originaire de ~~Bayonne~~ Rauzan

A. Fortin.



### Formation du Bataillon.

Le 1<sup>er</sup> Bataillon <sup>de la Gironde</sup> fut formé le 12 septembre 1791 à Tournon dans les casernes; il est composé des jeunes gens de toutes les communes du district de Tournon. Nous avons nommé nos officiers ainsi que l'état major et les élections ont duré trois jours.

J'étais logé chez le citoyen Delongle, avec Duroux. Nous vivions à la table et nous étions si bien traités qu'un desert il nous advenait d'aliénation.

Dans la troisième compagnie, dont nous faisons partie, Boulerne (de Cabara) a été élu capitaine; Doumeing, lieutenant; Arzas, sergent major; Lyquard et Maillon (de ~~Rauzan~~ Rauzan) sergents; Duroux, Dubois et Maillerie aîné, caporaux.

Lorsque l'élection a été terminée, nous avons eu la permission de rentrer chez nous jusqu'à nouvel ordre.

Retour à Tournon et départ pour Bordeaux

Le 23 nous avons reçu l'ordre de nous rendre à Tournon, ce que nous avons fait. Le 26 nous sommes partis de Tournon pour nous rendre à Bordeaux. Aussitôt notre arrivée, nous avons passé la revue des commissaires au jardin public et on a formé la compagnie des Grenadiers.

On voulait nous faire caserner de suite, mais le quartier étant mal propre, on nous a logés chez les bourgeois de la ville, chez lesquels nous avons séjourné pendant quelques jours.

Mon billet de logement était pour m<sup>r</sup> Le Baudouin, marchand porte de la grille, chez lequel j'ai été reçu en ami. Tout le bataillon a été traité de la même manière.

Nous avons ensuite été casernés au château-Pomprotte où nous sommes restés jusqu'au 25 mai 1792. Pendant tout ce temps, nous avons fait le service et l'exercice presque deux fois par jour. Plusieurs fois avec les bourgeois de la ville, nous avons fait l'exercice à feu au Jardin public.

Pour les fêtes de Lâques nous avons été faire la petite guerre à la Lande de Peireau sur la route de Jangou; il y faisait très beau et il y avait un peuple immense; chacun avait porté ses provisions. Ce fut réellement une petite guerre, car tout le monde était tellement gai, qu'on fut obligé de cesser les évolutions militaires pour se livrer de nouveau à celles de la bouteille et de la danse.

Le soir étant venu chacun revêtit son rang et nous revînmes à la caserne; pendant toute la route, ce ne fut que chansons ~~général~~ avec accompagnement de musique guerrière. Nous traversâmes la ville au milieu des acclamations de la population; les rues étaient tellement pleines que nous ne pouvions presque pas passer, quoique nous ~~passions~~ <sup>passions</sup> choisîs les rues les plus larges.

au bout de quelques jours, nous nous rendîmes dans une plaine près de Beyle; le bataillon y était seul; nous fîmes plusieurs évolutions militaires ainsi que l'exercice à feu. Chacun avait porté de quoi faire une petite collation et ensuite nous revînmes à notre quartier. Le but de ces promenades militaires était de nous accoutumer à la marche et à la fatigue.





## Les Prêtres réfractaires

Pendant notre séjour à Bordeaux nous primes quelques prêtres réfractaires, qui furent surpris célébrant la messe dans des greniers et dans des caves; ils furent arrêtés et conduits au Château-Limpet. Le peuple criait à la lanterne; la corde de la chaise de la chapelle était même déjà prête pour les tendre, mais ils étaient entre les mains du bataillon. Ils furent traités avec respect et mis au cachot sous la surveillance d'une garde qui était chargée de veiller sur eux.

La nuit on voulut nous les enlever. Courpron, commandant de la troupe Bordelaise, accompagné de Canolle, vint à la tête de plusieurs administrateurs du Département pour les réclamer.

Ils en eurent assez pour faire prendre les armes à tout le bataillon; les membres du département demandaient au commandant qu'on leur livrât ces prêtres; celui consulta le bataillon et le bataillon répondit: "ce n'est pas pendant la nuit qu'on doit faire une pareille demande; demain et nous ariserons." Il fut convenu que le bataillon irait les conduire à quatre heures du matin au département, ce qui fut exécuté.

Le commandant nous donna l'ordre d'aller nous coucher tout habillés et d'être prêts à partir à quatre heures précises; nous n'eûmes pas longtemps à dormir parcequ'il était déjà deux heures et demie quand nous rentrâmes dans nos casernes. Personne ne se coucha, chacun se rangea le mieux qu'il lui fut possible. Et quatre heures on s'assembla sous rappel et nous conduisîmes ces messieurs au Département.

La nous restâmes jusqu'à onze heures à attendre qu'ils fussent jugés. on les fit enfin sortir et on les conduisit au Palais; on remplissait toutes les formalités pour estimer les esprits, car je craignais qu'ils ne restèrent plus longtemps en prison. Pendant que nous les conduisions au Département du Palais, la populace criait à la lanterne et si l'escorte avait été moins forte, nous n'aurions pas pu repandre de nos colatins. on les mit en prison ou plutôt on en fit le simulacre et tout fut tranquille; nous retournâmes au quartier au milieu des applaudissements et à notre arrivée chacun mangea sa soupe avec bon appétit.



Les Pinconniers



Voici un autre fait que je ne dois pas oublier: la Matraillame qui a toujours régné depuis l'arrestation de notre heureuse Révolution, avait fait soulever une partie des marins, mais que dis-je marins, c'étaient des pinconniers qui nous cherchaient du bruit partout où ils nous trouvaient, particulièrement dans le port de la motte; il s'y donnait chaque jour de part et d'autre quelque cousture. Un certain soir le bruit court au quartier, qu'on avait tué six ou sept volontaires; il y en eut assez pour faire sortir tout le Bataillon; chacun emporta une trique ou une bayonnette et courut au plus vite. Cependant il n'y avait pas encore eu de mal, mais les pinconniers s'étaient saurés; nous fîmes alors la visite de toutes les maisons.

Les officiers ayant appris cette nouvelle coururent au plus vite; la nolle était à l'ay-tête. Ils s'informèrent de ce qui s'était passé; on le leur expliqua; ils nous engagèrent alors à rester tranquilles et à rentrer au quartier.

plusieurs répondirent qu'ils voulaient trouver ces prestidigitateurs; en effet nous en trouvâmes trois en présence des officiers qui faisaient la visite comme nous.

Toute la garde bourgeoise était sous les armes; nous menâmes ~~en~~ nos trois oiseaux en prison au Chateau - Trompette; on leur fit la visite et on leur trouva du plomb de sonde attaché au bout d'une corde; c'était l'instrument dont ils se servaient pour se battre; on les mit au cariot, puis chacun se retira et tout fut tranquille.

Eyguard

(1) Pinconnier, était un mot très mal usité à cette époque, pour désigner un mauvais sujet.





- Archistra n° 89
- Répertoire de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux
- Mémoire de Bordeaux : documents divers

Notre Bibliothèque prend de l'extension et nous espérons vous voir de plus en plus nombreux à nos permanences pour choisir vos lectures.

M. Castelnau

## INVITATION A LA LECTURE

-----

Tous les livres commentés dans cette rubrique sont classés dans les différentes Séries de notre Bibliothèque. Chaque adhérent peut participer en envoyant quelques lignes sur un livre emprunté à notre collection. Le temps de Prêt sera prolongé pour lui permettre d'effectuer ce petit travail.

### P 116 - DU TANIN A L'ECUME de Mérona DUTRAY

De la Révolution à nos jours, l'auteur nous raconte l'histoire émouvante d'une famille du Berry et du Bourbonnais qui, au cours des générations, traverse toute la France d'Est en Ouest pour atteindre la Bretagne. La description en est vivante et chaleureuse.

Partant de la Savoie - dont est issu un de ses membres - jusqu'à la Bretagne - où une génération s'est fixée - Mérona Dutray nous parle de toutes les régions traversées, de leurs coutumes ancestrales, des événements historiques qui, au fil des ans, rejaillissent sur ses personnages. Tout cela dans le langage de l'époque et sur une base généalogique sérieuse.

Cartes des lieux cités, arbres généalogiques, notes explicatives et bibliographiques permettent de comprendre, de mieux situer et, par voie de conséquence, d'aimer ce livre agréable à lire.

Et peut-être qu'un généalogiste, au talent de romancier, sera séduit au point de faire lui aussi un ouvrage sur sa propre famille...

### P.138 et P.139. - Les GALERES DE FRANCE et les GALERIENS PROTESTANTS des XVIIe et XVIIIe siècles.

Si Louis XIV ne fut pas l'inventeur des galères, il eut la triste gloire d'en maintenir l'institution dans une époque où elle s'avérait pratiquement inutile. Symbole de sa puissance et de sa "justice" inflexible, les galères, bagne militaire exemplaire, s'identifiaient à un enfer pire que la mort pour tous ceux qui menaçaient l'absolutisme royal.

Le roi "très chrétien" poussé par le parti catholique et les aumôniers de galère - acharnés à vouloir convertir les irréductibles huguenots, - fut toujours attentif à ce que les obstinés subissent leur peine avec la plus grande rigueur. A côté d'eux, des esclaves turcs, des déserteurs, des contrebandiers et faux sauniers, des payans révoltés.

Avec pudeur, Gaston TOURNIER a su restituer cet enfer quotidien et malgré les souffrances et les pires traitements, ces hommes pour la plupart ne cédèrent point. L'auteur a pu établir les notices biographiques des 2800 protestants qui souffrirent sur les galères, chiffre considérable.

Cette étude nous fait connaître la condition pénitentiaire sous l'ancien régime et ce travail irremplaçable pour tous ceux qui s'intéressent au protestantisme français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

A. CHARRIER.

P. 147 - "LE MOULIN DU NAU", par Yvette Bernard d'ESTIBAL

Dans ce roman, l'auteur retrace, avec le plus de vérité possible, la vie d'une famille aisée à BISCARROSSE, au XIXe siècle.

Les personnages, pris sur le vif, sont inspirés de gens connus de l'auteur ou dont on lui a parlé.

Les légendes, mais aussi les us et coutumes sont repris au fil d'une action qui ne laisse pas d'émouvoir le lecteur tant ce microcosme de BISCARROSSE apparaît pétri de simplicité, de vérité, de chaleur humaine et de valeurs disparues que l'on se prend à regretter.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE COLONIALE aux Archives de la Charente-Inférieure  
in. Revue d'Histoire des Colonies 1935 (101), p.49-64

Les archives de l'Amirauté de l'île Royale, à Louisbourg, ont été, après la capitulation de cette place entre les mains des Anglais, transférées à La Rochelle. Vingt-sept liasses et registres de correspondance de France composent, entre 1718 et 1756, tout un chapitre de l'histoire du Canada dans lesquels sont cités des milliers de noms de Français originaires pour la plupart des provinces de l'Ouest... L'épilogue est représenté par deux registres de 1751 à 1752 contenant le rôle des noms et surnoms des familles d'officiers d'épée, de plume, de justice et des principaux habitants et autres de l'île Royale et de Québec...

- R.H.C. 1935, p. 286

Ce fut au camp devant La Rochelle, centre de résistance protestante, qu'en mai 1628 le roi Louis XIII signe la charte constituant à la charge des Cent associés le soin de peupler la dite colonie (Canada) de naturels français catholiques.

LA VIE QUOTIDIENNE DANS L'AMERIQUE ESPAGNOLE DE PHILIPPE II (G. Baudot)

En 1503 les officiers de la Casa de la Contratacion reçurent dans les règlements de 1510 et 1531 la charge d'enregistrer tous les voyageurs avec leurs origines, qualités et fonctions et de délivrer les autorisations de voyage au nom du roi. Plusieurs catégories de personnes furent toujours interdites de voyage en Amérique ... Ce furent d'abord les juifs non convertis, puis les "morisques" rebelles au baptême dès 1502, plus tard, à partir de 1508, juifs et "morisques" même convertis à la foi catholique ...

Afin de rendre ces interdictions pleinement effectives, une enquête par commune était souvent prescrite pour établir l'ancienneté des croyances chrétiennes du candidat au voyage. En 1552 on exigea même la preuve des origines du futur voyageur afin de déjouer les fraudes et les faux témoignages ... La qualité de "Vieux chrétien", nécessaire au départ pour l'Amérique, ne pouvait être acquise qu'après avoir prouvé une filiation chrétienne sans tache depuis au moins deux-cents ans.

transmis par M. GUEZENNEC



## LA SELECTION DU LECTEUR

-----

### LA GENEALOGIE DESCENDANTE ET SES DIFFICULTES

Bien que moins répandue que la généalogie ascendante, la descendante a aussi ses adeptes et présente un intérêt certain, mais elle présente aussi beaucoup plus de difficultés. L'auteur de l'article s'est limité au cas de recherche des descendants porteurs du même patronyme. En outre, s'il s'agit d'un patronyme très répandu seule une étude géographique limitée est raisonnablement possible.

Les méthodes de recherche sont indiquées dans cet article.

Marie-Odile MERGNAC, Revue des Sociétés généalogiques de Bourgogne, N° 40, octobre 1988, p. 3

### DE LA PREUVE EN MATIERE DE RECTIFICATION D'ETAT-CIVIL

Cet article commente un récent arrêt de la première Chambre civile de la Cour de Cassation du 5 mai 1987. Cet arrêt est intéressant en ce qui concerne la preuve de la filiation ancienne.

Roland JOUSSELIN, Revue des Sociétés Généalogiques de Bourgogne, N° 40, Octobre 1988, p. 25

### QUELLES DATES POUR NOS AIEUX ?

L'incidence du calendrier sur l'état-civil de nos ancêtres.

L'auteur expose comment, avant 1567, on pouvait trouver la trace d'enfants morts avant que d'être nés, des frères qui n'auraient eu que quelques mois, ou même quelques jours de différence etc.. Cela vient du fait que la date du commencement de l'année avait déjà varié huit fois en France et, en outre, toutes les provinces ne suivaient pas le "style" de Paris. En définitive, c'est l'Edit de Roussillon, signé par Charles IX en 1564, qui fixa le début de l'année au premier janvier.

André AUPECLE, Revue des Sociétés Généalogiques de Bourgogne, N° 40, octobre 1988, p.4

### CADASTRE, CARTULAIRE, CHARTRIERS ET TERRIERS

Sous la rubrique générale "La page du débutant", l'auteur, anonyme, recense des documents que l'on oublie parfois dans les recherches généalogiques, en l'occurrence le cadastre comprenant trois éléments : les plans cadastraux, l'état des parcelles et la matrice cadastrale.

Avant la Révolution existaient les cartulaires, les chartriers et les terriers (Série C des A.D.).

Le BORDAGER (Marne et Perche) N° 11  
1er trimestre 1989, p. 10

PHOTOGRAPHIES ET GENEALOGIE

Nous nous sommes tous heurtés à l'énigme que représente pour nous la découverte de photos de famille, anciennes.

Qui est-ce ? A quelle date et où a-t-il ou a-t-elle vécu ?

Mme BOUCARD et M. CULERIER ont procédé à deux études extrêmement intéressantes qui permettront sans doute à beaucoup de résoudre ces énigmes - au moins partiellement .

LE BORDAGER (Maine et Perche, N° 11  
1er trimestre 1989, p. 11

GENEALOGIE ET PSYCHOLOGIE

Il ne s'agit pas ici de technique mais d'une étude psychologique et sociologique de la généalogie et de ses pratiquants avec, en conclusion, quelques paragraphes sur l'oeuvre effectuée. Intéressant.

Annie BOUCARD, Le Bordager (Maine et Perche)  
N° 11, 1er trimestre 1989, p. 14

L'ERE DES BASTIDES

Une bastide est une cité bâtie selon un plan géométrique, en damier, avec une place publique centrale, ou encore : une ville nouvelle (entre 1250 et 1350) tracée par la volonté d'un homme et non bâtie au hasard. On en dénombre 300 à 400 dans tout le midi et une vingtaine en Béarn.

Un article qui n'intéressera pas seulement les généalogistes méridionaux.

Albert SARRABERE, Généalogie des Pyrénées-Atlantiques, N° 16, 4e trimestre 1988, p. 3

QUI DETENAIT LA TERRE ?

Etude historique et sociologique de la propriété et des propriétaires terriens en Brie mais qui peut s'appliquer aussi à beaucoup d'autres régions.

Jean GOLINELLI, Généalogie Briarde, N° 5  
janvier 1989, p. 15

INSTRUMENTS DE RECHERCHE, SERIE C (A.D. CORREZE)

Cet article recommande de ne pas négliger la série C dont les documents présentent un rapport direct avec la fiscalité de l'Ancien Régime. En effet, qui dit "impôts", dit "contribuables et biens imposés".

Il faut consulter, d'une part, l'Etat général des "Fonds", 1740-1765, d'autre part, les listes des contribuables assujettis à la taille et aux vingtièmes, 1770-1780, enfin les registres de contrôle des "Bureaux des Finances", 1693-1790 (il y a malheureusement des lacunes).

MILLE ET UNE SOURCES, N° 10, dec.1988, p. 44

LE MARAIS DES COMMUNES DE HOURTIN, VENDAYS, MONTALIVET, NAUJAC

Plus qu'un simple article, c'est une véritable petite thèse, oeuvre d'un chercheur allemand, Martin DINGES, destinée à mieux comprendre le désintérêt des populations locales pour le marais.

Les trois parties de cette étude :

- le marais : espace utile ;
- le marais : comment un espace devient inutile ;
- à la recherche d'une nouvelle utilité

sont complétées par huit annexes.

A lire par tous, mais surtout par les natifs du Médoc.

Les CAHIERS MEDULLIENS, N° 10, Décembre 1988, p. 33

---

M. ROBERT signale un article très intéressant de Mme Lucie FAVIER, qui dirige le service de restauration des vieux parchemins aux Archives Nationales

Consulter à la bibliothèque de l'A.G.B., le Bulletin "Histoire et Généalogie", N° 10 de mars 1987, p. 7 à 25

Mlle BROUSSE

TRANSCRIPTIONS DES REGISTRES D'EMBARQUEMENT - COTE 6 B

-----

Une réunion a eu lieu le 13 avril 1989, au siège de l'A.G.B., 2, rue Paul Bert.

Mr. Dupouy, notre président, était invité d'honneur pour cette dernière réunion, presque tous les registres étant pratiquement terminés.

Mesdames Cassou, Charrier, Clement, Derouineau, Desmazes, Laffage, Roux, Seguin, Castelnaud et Mrs Bonneval, Dupin, Lisse ont participé activement à ce travail.

8 registres sont terminés.

5 registres sont très avancés.

Mmes Cassou et Desmazes, et Mr. Bonneval ont accepté d'aider à la transcription des registres les plus retardés par certaines circonstances indépendantes de notre volonté ( microfilm difficile à transcrire, maladie ou éloignement des lieux d'habitation des transcripateurs par rapport aux Archives Départementales... ).

Nous pensons avoir tout terminé en Octobre 1989.

Il ne restera plus qu'à les relier. Mr. Bonneval a bien voulu se charger de faire ce délicat travail. Evidemment notre équipe viendra collaborer quand la transcription de tous les registres sera terminée.

Nous espérons qu'en Janvier 1990 les cahiers ainsi formés - par Régions - seront à la disposition de tous.

## LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DE BORDEAUX

-----

Notre collègue, le colonel Henri AUFRERE, vient de déposer à la bibliothèque des A.G.B. un dossier très intéressant sur le corps des Sapeurs-pompiers de Bordeaux.

Outre une esquisse de l'évolution de ce corps d'élite depuis 1808, il nous donne un relevé des sapeurs-pompiers recrutés depuis 1844, avec indication de leur profession d'origine, de leur adresse, de leur âge, de la date de leur entrée au corps, parfois aussi de leur sortie. Les grades sont indiqués et quelques fonctions également.

Mais pour la période allant de 1864 à août 1914 nous possédons même la commune d'origine, son canton et son département.

C'est dire tout l'intérêt de ces documents pour nos recherches.

--- 0 ---

Pour compléter cette documentation, j'ai cru pouvoir y ajouter quelques informations sur les origines plus lointaines de ce corps.

C'est en 1406 que semble apparaître sa première mention, puisque par délibération du 4 août de cette année là la Jurade tente une organisation des secours par groupement des ouvriers de divers corps de métiers (charpentiers, maçons, bouviers, tonneliers) et des religieux...

Pendant plusieurs siècles les incendies furent combattus à l'aide de seaux distribués dans les quartiers, de crochets, de seringues, comme des boues et fumiers transportés par les charretiers.

Le guet bourgeois participe à cette action avec un matériel bien léger et des ressources en eau trop faibles.

Une illustration de cette situation précaire peut être trouvée dans cette relation de l'incendie survenu le 3 novembre 1610, sur les fossés de la porte Bouquière :

" Il y eut 12 maisons qui se brûlèrent avec huit personnes qui étaient dans  
 " une des douze. MM. les Jurats y accoururent avec les intendants des oeuvres  
 " publiques, ordonnèrent aux charretiers de porter promptement des boues et  
 " fumiers pour étouffer le feu qui ne pouvait être éteint par l'eau à cause des  
 " matières inflammables dont toutes ces maisons étaient remplies. Ordonnèrent à  
 " tous ceux qui avaient pris des meubles, effets et outils appartenant tant  
 " aux particuliers desdites maisons qu'aux ouvriers, de les restituer sous  
 " peine d'être traités comme des voleurs et MM. MASSIOT et le Clerc de Ville  
 " firent visiter quelques maisons dans la rue Sainte-Croix et y trouvèrent plu-  
 " sieurs effets qui avaient été volés pendant ledit incendie."

.....

Le 13 août 1625 les Jurats délibérèrent " que chaque bourgeois tien-  
"drait deux seaux de cuir dans leur maison et que dans chaque église ou dans  
"une maison de chaque Jurat on y tiendrait deux échelles pour y avoir recours  
"dans la nécessité.

A la suite d'un nouvel incendie survenu le 13 décembre 1657, la Ju-  
rade interdit, notamment, la détention de plus de 20 livres de poudre sous  
peine de 300 livres d'amende.

Plus tard, un marchand "gueinié" fut chargé d'entretenir les 408  
seaux que possédait la Ville.

Il fallut attendre la fin du XVIIe siècle pour que François DUMOURIEZ-  
DUPERIER fasse construire, avec l'accord du Roi, une pompe inspirée de celles  
qu'il avait vu fonctionner en Hollande. IL s'agissait de pompes que Ven der  
LEYDE avait munies de tuyaux de cuir.

L'intérêt de ce matériel appela l'attention de la Jurade et le 10 no-  
vembre 1731 "M. SAINCRIC, jurat, fut chargé de faire venir d'Amsterdam deux  
grandes pompes à boyaux et deux petites, avec une machine propre à pomper l'eau  
dans la rivière et dans les puits".

C'est en 1733 que fut créée une Compagnie d'aides-pompiers choisis  
parmi les charpentiers, couvreurs, maçons et autres ouvriers, les intéressés  
recevant, à titre d'indemnité, une barrique de vin par an. Le chef-pompier,  
Louis REY, maître menuisier, assumait l'entretien des pompes et des ustensiles  
groupés à l'Hôtel de Ville, charge qui resta dans la famille durant près d'un  
siècle.

Une décision de la Jurade, en date du 7 mai 1756, homologuée par le  
Parlement par arrêt du 16 juin suivant, semble être le premier règlement traitant  
des mesures à prendre pour éviter les incendies et lutter contre ceux qui  
se déclareraient.

En 1766, un Règlement de service précise notamment que la Compagnie  
de l'incendie, à l'effectif de 69 hommes dont 3 officiers, serait constituée  
par des éléments pris dans les 6 régiments des troupes bourgeoises.

En attendant que soit mise en place une répartition des pompes dans  
les quartiers, ce qui aurait pu permettre une intervention plus rapide des  
secours, les charretiers furent tenus d'envoyer chaque soir, à tour de rôle,  
à l'Hôtel de ville, 4 chevaux avec la nourriture et les harnais nécessaires,  
pour y être logés durant la nuit avec un conducteur.

Telle était la situation à BORDEAUX, à la veille de la Révolution.

Pierre DUPOUY

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES

-----

Aujourd'hui dix sept may mil huit cent onse Nous, Estienne Vielbaus, maire de la commune de Malemort, instruit par la rumeur publique que Margueritte, femme mariée, abandonnée par son mari par sa movaise conduite, native de Bor, présent département, menoit publiquement dans le bourg une vie escandaleuse contraire aux bonnes meurs et se permettoit même de lever publiquement ses jupes et montrait a nu ce qui doit être le plus caché dans le seixe, surtout vis à vis des jeunes gens encore en bas age, peu sensible aux reproches que les habitants lui faisoient de sa conduite sur ce quelle attirait fouille d'etrangers inconnus qui les exposaient a etre brulés, volés et même pillés ne les resevant que nocturnement et surtout gens sans aveu et parfois de jour.

De plus cette ditte Catherine a eut la astusse dattirer quelques hommes mariés peu fortuné qui font un très movais ménage et matraient leurs femmes cruellement lorsquelles veullent faire des remontrances. En finale cette ditte margueritte a été expulsée deux foix de la commune et le maitre de la maison ou elle habitte nous a invité de l'expulser de chez elle quil lui abandonnait le montant du loyer de quatre mois quelle lui devoit, cette femme étant dans la commune du plus movaix exemple ayant été invitée plusieurs fois par nous et l'adjoint de déguerpir de la commune, layant promis et n'effectuant pas sa promesse, nous nous sommes vu obligés de la faire arreter et conduire dans la maison de justice à Brive pour que Monsieur le Magistrat de Sureté veuille bien donner des ordres pour que cette femme impudique soit conduite par la forse armée dans la commune et quelle soit mise sous sa surveillance ou sil est possible la faire conduire dans la maison de forse a Limoges comme incorrigible et menant la vie la plus scandaleuse et la plus contraire aux bonne meurs.

Fait et claux le présent procès verbal même jour et an que dessus.

E. VIELBAUS

Recueilli aux A.D. de la Corrèze par Mme AUVARD.

**PERMISSION de chasser donnée par Édouard I<sup>er</sup>.**

**N° LI.**

*Bibliothèque impériale: Manuscrits: Collection Brequigny. t. XV, p. 89; Ex Rotul. Vascon., an. 17, Ed. I, pars. 2, memb. 6. Communiqué par M. Tamizey de Larroque.*

28 Mai 1289.

Lettre du roi d'Angleterre accordant à Othon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, la permission de faire la chasse aux sangliers et autres bêtes féroces dans certaines forêts royales de Gascogne.

Rex forestario suo nemorum et forestarum terre de Gaure, castellano sui Podii et ceteris bajulis terre ejusdem, salutem.

Sciatis quod concessimus licentiam specialem dilecto et fideli nostro Ottoni de Lomannia, domino Feodimarchonis venandi et capiendi prout sibi videbitur expedire. apros et alias quascumque feras in nemoribus et forestis predictis, unde vobis mandamus firmiter inlibentes, ne dictum Ottonem impediatis, in venando vel capiendo apros et feras predictas.

In ejus, etc., quamdiu nobis placuerit duraturum. Datum, etc. Apud Condac, xxviii. die maii.



Declair le 26 juillet 1789

25

Mon fils



Ton frere ma fait par qu'un chaqu'un du vieux au jeune ont une coquarde; sy tu crois qu'il men faille une tu me ferai plaisir de men envoyer pour netre pas diforme aux autres. Je te ferey la remise a la premiere venue du debour que tu feras sur quoy tu puis compter de meme que sur le seincere atachement avec lequel je suis ton bon pere. MARTIN

La servante ta porte un canard pret a recevoir le achis. Bien des amitiés a ta femme; ta mere, tes soeurs lanbrassent et a toy et moy de coeur. Ton frere est arrivé icy en santé et a bonneure. Il tambrasse et a ta femme. La servante ta porte des pois, et des prunes. Cil y a quelque chose de nouveau fais men par. Envoy moy demy once osties a cachetter lettres, je payerey le tout.

Transcription de la lettre ci-dessus communiquée par Mme AUVARD

Au verso figurait l'adresse : A Monsieur MARTIN, Marcht droguiste et épicier, sous les couverts, vis à vis Saint-Thomas, à LIBOURNE.

Mon fils,

Ton frère ma fait par qu'un chaqu'un du vieux au jeune ont une coquarde: sy tu crois qu'il men faille une tu me ferai plaisir de men envoyer pour netre pas diforme aux autres. Je te ferey la remise a la premiere venue du debour que tu feras sur quoy tu puis compter de meme que sur le seincere atachement avec lequel je suis ton bon pere. MARTIN

La servante taporte un canard pret a recevoir le achis. Bien des amitiés a ta femme; ta mere, tes soeurs lanbrassent et a toy et moy de coeur. Ton frere est arrivé icy en santé et a bonneure. Il tambrasse et a ta femme. La servante taporte des pois et des prunes. Cil y a quelque chose de nouveau fais men par. Envoy moy demy once osties a cachetter lettres, je payerey le tout.

## APPEL DU TRESORIER

-----

Le rôle du Trésorier est toujours difficile, surtout lorsqu'il doit rappeler à certains collègues que l'Association ne peut vivre que des cotisations de ses membres.

Pourtant il le faut et c'est pourquoi je lance une nouvelle fois un appel à cotisations en direction des quelques "étourdis" qui n'ont pas encore pensé à s'acquitter de leur devoir de bon adhérent des A.G.B. (120 francs ou 180 pour un couple).

Merci et ne m'en veuillez pas !

0000000

## DES RECHERCHES EN ESPAGNE

-----

Notre collègue, Mme SAUZET, qui a fait des recherches en Espagne, suggère à ceux d'entre vous qui sont dans le même cas de mettre en commun le fruit de leurs travaux.

Elle précise qu'elle possède un relevé des mariages de Français à SAINT-SEBASTIEN pour la période 1830-1898 dont elle peut adresser photocopie. Ce relevé concerne les trois paroisses et contient environ cinquante actes.

ooo 0 ooo

## LES A.G.B. ET LA PRESSE

-----

Avez-vous bien lu le journal "SUD-OUEST" du 11 avril ?

Si oui, vous avez pu y remarquer l'article, illustré d'une bonne photo, dû à des journalistes qui avaient assisté, quelques jours avant, à une de nos séances d'initiation dans notre local de la rue Paul-Bert.

Sans doute y avez-vous reconnu certaines de nos collègues qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à cet accueil-initiation qui répond incontestablement à une attente de la part de ceux qui commencent leurs recherches et rencontrent des difficultés pour ordonner leur première récolte de documents et poursuivre de façon logique leurs travaux.

Mais, vous-même, si vous avez quelques difficultés, n'hésitez pas à venir. Vous serez accueilli à bras ouverts, en toute amitié, soyez-en certain.

--- 0 ---



BIRAC (33)Décès

Le 13 mars 1738, CHAMPAIGNE (sans prénom ni âge), domestique de M. Soulié, brigadier des armées du Roi, lieutenant colonel du Régiment du Limosin, mort subitement.

Le 7 novembre 1789, CATHELINET Joseph, 22 ans, natif de BLAJAN et marié à SAINT-BLANCAT, diocèse de Comminge.

Mariage, le 11 février An II, DUTURON Pierre, 26 ans, métayer, né le 10 septembre 1767, à BRIOLLET, département d'AGEN,  
avec LABARRIERE Izabé, 26 ans, de GAJAC (Gironde), née le 20 décembre 1767, à GAJAC.

°  
° °

GENSAC (33)

Mariage Le cinquième de septembre Mille sept cent soixante neuf j'ay impartit la bénédiction nuptiale à Jean BAILLIU, garçon fondeur en étain, habitant de la paroisse de SALINARGUE, juridiction de SAINT-FLOUR en Auvergne, fils légitime de feu Jean BAILLIU et de Alis AGAT  
et à Elisabeth LUNAU, habitante de la présente paroisse, fille légitime de Jean LUNAU et de Marie GOURD .....

Mariage Le dix neufvième d'octobre mille sept cent soixante neuf, j'ai impartit la bénédiction à Sieur Roger BEURTON, précepteur de la jeunesse, natif de GIEN-sur-LOIRE, du diocèse d'OSIER, ressort du Parlement de Paris, habitant maintenant de la ville d'AYMET, fils légitime de Christophe BEURTON et de Louise BENARD, d'une part,  
et Angélique POMMAU, fille de Jeanne FAVERAU, de la présente paroisse.  
Signé, BEURTON - DUFOR, curé.

Mariage, le 3 juillet 1770, de FOURCAUD Jean  
et LAGROYE Jeanne, de LA ROUQUETTE MARMERON, fille de Jean LAGROYE et d'Elisabeth GERAN.  
Famille existante : LOUBES-BERNAC, actuellement en 47

A signaler que Jean DELMAS, marchand, habitant GENSAC et marié à Elisabeth CASSY, est natif de la paroisse d'AUDELAT, diocèse de SAINT-FLOUR, et que Antoine DELMAS est marchand colporteur (parrain de la fille de Jean, née le 14 janvier 1768).

Communiqué par le Dr GUEZENEC

## UN MARIAGE BIEN DIFFICILE

Mariage de François VIRMONNOYE avec Marguerite LESCOUTRAS, par permission de Mgr. l'Archevêque.

L'an 1735 et le 1er juin, après la bénédiction des fiançailles faites le 26 may de l'année 1734 en cette église entre François Virmonnoye, de la paroisse de Queyrac, fils légitime de feu Jean Virmonnoye et de Marquèze Meinard d'une part et Marguerite Lescoutras, veuve de Hortin Jagot, de la paroisse de Saint-Laurens en Médoc et fille légitime d'Emeric Lescoutras et Marie Lafaye, d'autre part, tous deux habitans depuis quelque temps de la paroisse de Blagnan, leur contrat passé par Lafaye le 18e juin 1733 ; en 1734, en publiant les bans de ce futur mariage a Blagnan et à Quayrac la mère de l'époux y a fait opposition par notaire entre les mains de Me le curé de Quayrac qui a été un an après levée par acte de notaire du 15e avril 1734 signé Roux, mais qui n'a pas été signifiée audit Sr Curé de Quayrac, mais a moy à Blagnan et l'ayant fait voir à Mgr de Maniban, nôtre archevêque dans la visite qu'il fit le 25 avril 1735 de l'église et de la cure, il m'ordonne de confronter et vérifier en présence de Mr Basterot de Saint-Vincent de Lespare, et la mère l'a déclaré véritable, mais à Blagnan, en publiant, il a été découvert que l'époux avoit contracté à Cussac le 16e may 1731, le contrat passé au bourg de Lamarque, chez Hosten ainsi signé et fiancé le même jour par Sr Jean Baptiste Châtillon, curé de Cussac avec Jeanne Amanieu, paroisse de Cussac, mais lesdites parties, par acte du 4e février 1733, aussi signé Hosten, ont consenti à la cassation et du contrat et des fiançailles, dont l'époux qui veut épouser Marguerite Lescoutras a eu dispense signée par Me Blanquefort, official de Mge l'archevêque de Bordeaux le 6e may 1733 et par Me Ferbos, promoteur ; il auroit encor été découvert outre cela, en publiant lesdis bans audit Blagnan, que Marguerite Lescoutras future épouse, n'était pas veuve de Hortin Jagot, de Gaillan, et que le certificat de la mort de son mary qu'elle pesentoit signé de Me Galabert, curé d'Audenge, le 7e avril 1733, énonçoit Raymond Lugnan, de la paroisse de Sainte-Hélène ; en ayant donné avis a Mgr. et par écrit et de bouche il me défendit de faire le mariage, ne pouvant souffrir un tel scandale jusques a avoir ensemble la fille baptisée par moy le 24 Xbre 1734 comme bâtarde, mais légitimée le 1er juin 1735 l'ayant fait apporter et estre présente au mariage que j'ai fait par ordre de Mgr, signé à Bordeaux le 24 may 1735 signé de M. l'abbé Basterot, vicaire général dudit seigneur archevêque ; dans la visite dudit seigneur je m'en plaignis de rechef, et sa grandeur pour mettre fin a ce scandale, ordonne qu'elle feroit venir de St-Laurens ou elle avoit épousé ledit Jagot le 8e 7bre 1719, un extrait dudit mariage, ce qu'elle a fait et signé du Sr Boulin, curé de St-Laurens le 26 avril 1735. ordonna encore que pour estre seur que Hortin Jagot, dit par sa veuve un coureur et un libertin qui changeoit de nom partout ou il habitoit, estoit mort a Audenge sous le nom de Raymond Lugnan, on feroit venir le père dudit Hortin et déclarer par acte de notaire comme il reconnoissoit pour son fils Hortin Jagot qu'on disoit estre mort en vagabont, Raymond Lugnan mort a Audenge, ce qui a été fait, l'acte passé à Lespare le 3e avril 1734 signé Roux et confronté et vérifié pour plus grande seureté, comme l'acte de la mère du futur époux pour lever l'opposition qu'elle avoit fait audit mariage. Le tout estant ainsi en règle et l'ayant fait conoistre a sa grandeur, Me l'abbé Basterot, dans une lettre signée de luy le 27 avril 1735 écrite de Cadourne dans le cours de ladite visite à Me Taffart, me fait dire que je peux publier de nouveau les bans de ce futur mariage,

ce que j'ay fait et le 1er banc a été publié aux prônes de nôtre messe paroissiale le 1er may 1735, le 2e, le 8 et le 3e le 15 dudit mois et an sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, j'ay donné avis de la lettre du Sr abbé Basterot à Me Taffart du 27 avril, de M. le curé de Quayrac et luy ay marqué de publier aussy a Quayrac ; ayant toujours entre ses mains l'opposition faite par la mère du futur il n'a pas publié voulant qu'elle fut levée ; j'en ay donné avis à Mgr et dans ma même lettre en luy demandant la permission de faire le mariage, je luy ay demandé la dispence de publier des bans à Quayrac ce que sa grandeur a accordé dans la même lettre que ay recue du Sr abbé cy dessus énoncée ; le tout estant en règle, je soussigné par ordre de Mgr, ay administré à François Virmonnoye et a Marguerite Lescoutras la bénédiction nuptiale le 1er juin 1735 s'estant confessés au R.P. gardien de Lespare le 30e may, m'ayant écrit le même jour et an 1735, signé F. le Venior gardien et les ayans communiés le 31, en présence de Lasar Papin de la paroisse de Blagnan, Jacques Négrier de celle de Podensac, d'Estienne Négrier de celle de Coquéque qui ont déclaré ne scavoit signer.

J DESCROISILLES, Prieur curé de Blagnan

Registres paroissiaux de BLAIGNAN - 33

BLAIGNAN - 33

G.G.7 - A la fin de l'année 1754 est portée la mention suivante :

"Les deux actes qui suivent ne se trouvent pas transcrits sur le presant registre. Ils sont sur des billets où les actes se trouvent écrits. M. le curé se contenta d'attacher lesd. billets portant ces actes avec une epingle. Ces billets venant a se detacher l'etat des enfants qui y sont certifiés avoir été baptisés deviendroit incertain. C'est par cette consideration que moy soussigné ayant succédé a Me Fontès, les ay transcrits a la suite pour que foy y soit faite."

signé CRUCHON, curé de Blaignan

Nota, les deux billets dont il s'agit subsistent toujours aux dates des 27 novembre 1753 et le juillet 1754. Sur ce dernier une main précautionneuse a porté la mention "épingle remplacée en avril 1890".

communiqué par Pierre DUPOUY

-----  
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

du 27 avril 1989  
 -----

Le compte-rendu de cette Assemblée vous sera donné dans le prochain bulletin, mais d'ores et déjà je désire renouveler ici nos remerciements à tous ceux qui ont immédiatement répondu, fort généreusement d'ailleurs, à l'appel que je lançais en faveur de l'acquisition d'un photocopieur, en remplacement de l'actuel réellement dépassé.

Nous avons en effet recueilli la somme de 2.618 francs qui vient soulager d'autant notre trésorerie.

Il est bien entendu, cependant, que ceux d'entre vous qui ont été empêchés de se rendre à l'Assemblée mais qui désireraient participer à cet achat, ont toute faculté de nous faire parvenir leur obole, par chèque ou en numéraire. D'avance, je les en remercie.

le Président

## LES PORTES DE BORDEAUX

-----

Après les invasions germaniques de 276 BORDEAUX s'enferme derrière des murs défensifs, le Castrum.

Des portes assurent le franchissement des remparts et jusqu'au XVIIIème siècle la Ville tournera le dos au fleuve, conservant son aspect médiéval.

Actuellement il ne reste plus de porte antique mais, sur la quarantaine d'entrées qui ont été répertoriées au fil des siècles, 6 sont encore debout.

Suivant les renseignements du Centre d'Assistance architecturale de Documentation du Secteur sauvegardé de BORDEAUX et en nous référant à l'ouvrage de Léo Drouyn "BORDEAUX vers 1450" nous indiquons ci-dessous les portes depuis leur origine:

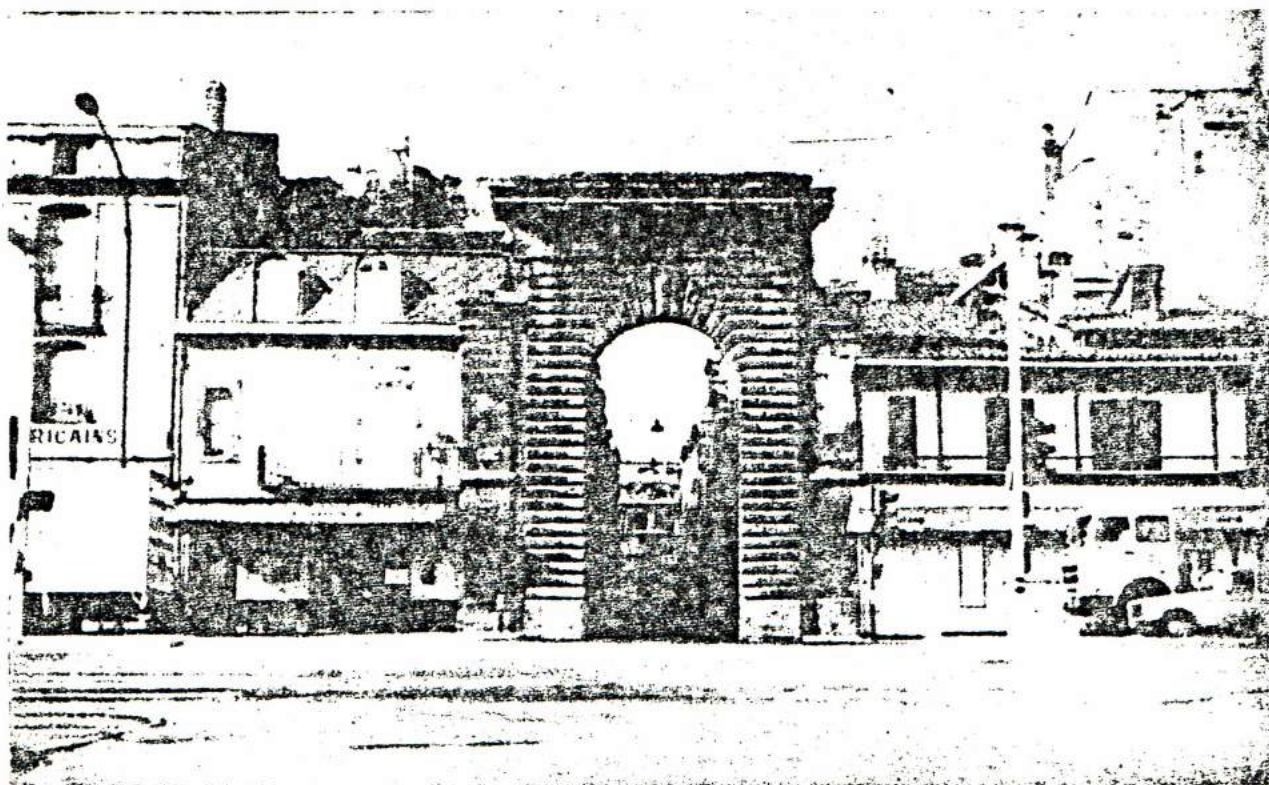
Porte d'Audeyole, ouverte dans l'accroissement nord de la Ville, sans doute au bord du fleuve; démolie lors de la construction du 1er château Trompette

Porte des Ayres: dans le mur du 1er accroissement de la Ville, à l'extrémité occidentale de la r. des Ayres, près de l'actuelle rue Duffour-Dubergier

Porte Basse: ouverte lors de la construction de l'enceinte romaine, au droit de l'actuelle r. de Cheverué sur le crs Alsace-Lorraine

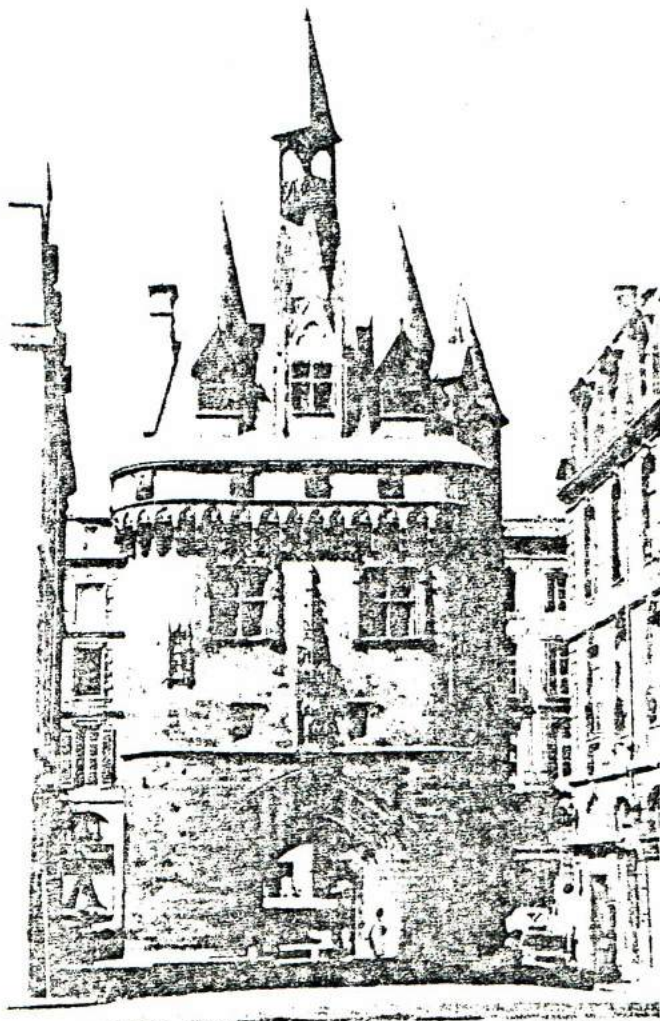
Porte de Bayssac: sur les quais, entre Ste-Croix et St-Michel, remplacée par la Porte de la Monnaie

Pour ouvrir le quartier Ste-Croix sur le fleuve TOURNY fait construire, en 1752, une nouvelle entrée, en remplacement de la vieille porte, conduisant à l'Hôtel de la Monnaie, d'où son nom. Construite dans l'alignement des immeubles qui bordent les quais elle se distingue des autres portes par ses proportions modestes et son absence de décor.



- Porte Begueyre: pratiquée dans le mur romain méridional, à l'extrémité de l'actuelle r. du Pas St-Georges, sur le crs Alsace-Lorraine
- Porte Bouquière: ouverte dans le mur du 1er accroissement de la Ville, à l'extrémité méridionale de la r. Bouquière que le cours Victor Hugo; démolie au début du XVIIème siècle
- Porte du Brisson ou du Peugue: ouverture grillée par où s'écoulait le Peugue dans le fleuve (voir couverture du n° 21)
- Porte de la Cadène ou des 3 Maries: porte romaine dans l'alignement de la r. Ste-Catherine, au sud de la r. du Loup; démolie en 1728
- Porte Cailhau: une première porte de Cailhau est élevée sans doute vers la fin du XIVème siècle, située plus à l'ouest, dans l'axe de la porte actuelle. A la fin du XVème siècle on élève la nouvelle Porte, car les Jurats pensent donner à la Ville une entrée monumentale commémorant le souvenir de la bataille de Fornoue remportée par Charles VIII en 1495. Elle donne accès, depuis le fleuve, au Palais de l'Ombrière. On décore cette porte d'une statue du Roi et de l'archevêque de BORDEAUX, le maréchal d'Epinaï qui a assisté à la bataille, un peu comme les romains élevaient un arc de triomphe à la gloire de leur Imperator vainqueur. Elle constituait en outre une défense avec ses tours massives, ses créneaux et ses machicoulis, mais se distinguait de l'aspect rébarbatif des autres portes de la Ville.

La Porte Cailhau est la première de BORDEAUX qui marque son loyalisme au Roi. Les historiens ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur l'orthographe et l'origine du nom.



Porte du Cayffernan ou des Carmes: à l'extrémité méridionale de le r. du Cahernan, portion de la r. Ste-Catherine, en bordure nord du crs Victor Hugo

Porte Dijeaux: primitivement ouverte dans le mur romain, des constructions s'étaient accumulées autour de la seconde Porte édiflée au XIVème siècle, elle-même en piteux état. Très vite TOURNY désire remplacer cet ensemble disgracieux par un nouveau quartier comprenant une place - l'actuelle pl. Gambetta - et une nouvelle porte. Il confie à PORTIER le soin d'établir les dessins. Les travaux commencent en 1748 et s'achèvent en 1750. FRANCIN achève la décoration en 1753. Il est question d'abattre cette porte en 1792; L'architecte BONFIN la déclare "inutile et "sans intérêt pour l'art". Elle échappe cependant aux destructions de la Révolution. Mais en 1833 elle est jugée gênante pour la circulation - déjà! - et doit être supprimée; elle sera épargnée grâce au nouveau maire DUF-FOUR-DUBERGIER qui refuse de toucher "un monument historique". Les 2 guichets latéraux sont démolis au cours du XIXème siècle.



BORDEAUX. — La Porte Dijeaux. bdx 17

Porte de Duras ou Neuve: percée au Moyen-Age dans le mur romain, vers l'extrémité septentrionale de l'actuelle r. de Grassi, à quelques mètres du crs de l'Intendance

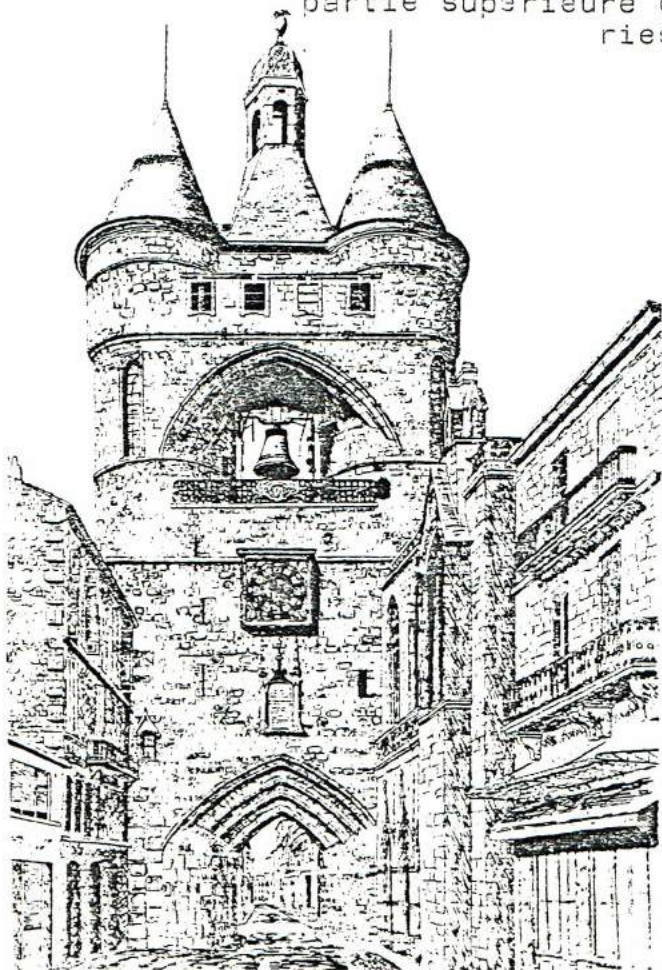
Porte Entre-deux-Murs: dans le mur romain, à proximité de la place Georges de Porto-Riche actuelle

Porte du Far ou du Hâ: dans la 2ème enceinte, sur le côté occidental de l'actuelle r. Maréchal Joffre, en face de la r. du Hâ; démolie lors de la construction du Fort du Hâ

Porte de la Grave: située près de l'église St-Michel, à l'extrémité orientale de l'actuelle r. des Faures, sur les quais

Porte Médoc: 15m en avant de la porte romaine, ouverte près de l'extrémité septentrionale de l'actuelle r. Ste-Catherine entre le r. de la Maison Daurade et la pl. de la Comédie, dans un petit accroissement de la Ville

- Porte du Mirail: dans le mur du 2ème accroissement de la Ville, au Sud, remplacée au XVIIIème siècle par la porte des Capucins
- Porte Navigere: porte romaine donnant accès au port intérieur, au débouché de la Devèze
- Porte de l'Œme de Casse ou du Chapeau Rouge: démolie lors de la construction du 1er Château Trompette, sise au débouché du Crs du Chapeau Rouge sur les quais, remplacée au XVIIIème siècle par une belle grille en fer forgé
- Porte de la Palu: poterne de l'accroissement nord de la Ville, ouvrant sur le marais, à l'emplacement des Quinconces
- Porte des Paux: remplace une porte romaine sise à l'extrémité orientale de l'actuelle r. St-Rémi; ouverte dans le rempart édifié à 30m à l'Est du mur romain, située sur l'emplacement de l'actuelle pl. de la Bourse, entre le Palais de la Bourse et la Fontaine
- Porte Pey Miquieu: sur les quais, entre les portes de la Grave et des Salinières
- Porte de Retge ou Tropeyte: sur les quais, entre les portes de l'Œme de Casse et d'Audeyole
- Porte de la Rousselle: à l'extrémité de la r. de la Rousselle, sur le crs Victor Hugo actuel, dans le mur du 1er accroissement de la Ville; démolie en 1606
- Porte St-André: ouverte dans le mur romain, à l'extrémité occidentale de l'actuelle r. des 3 Conils, entre les rues des Remparts et de Ruat
- Porte St-Eloi ou Grosse Cloche: Dernière des portes du XIIIème siècle, remaniée en 1449 par élévation des tours et modification de la voûte et de la baie qui renferme la cloche. En 1548 Henri II, pour mâter les révoltes bordelaises, fait notamment déposer la "Grosse Cloche" et l'horloge. La plus importante réfection a lieu en 1757 après l'incendie qui, 2 ans plus tôt, avait anéanti la partie supérieure de la Porte, qui figure sur les armoiries de la Ville depuis le Moyen-Âge



LES ARMOIRIES DE BORDEAUX

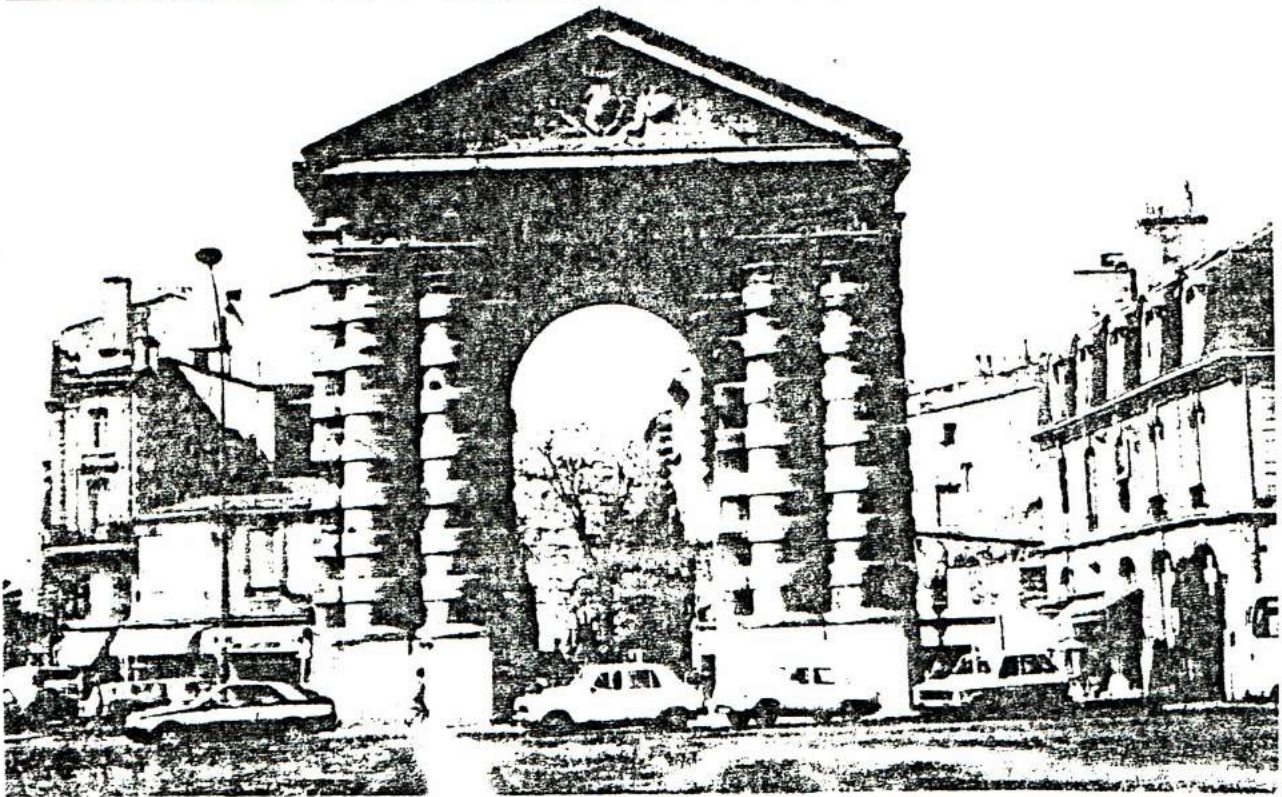


De 1528 à 1593.

Porte St-Germain: du 2ème accroissement de la Ville, à l'extrémité occidentale des actuelles all. de Tourny, construite au 14e.

Porte St-Jean ou du Pont-St-Jean: au Sud de la Porte de Brisson

Porte St-Julien ou d'Aquitaine: la vieille porte St-Julien avait l'avantage de faire communiquer la Ville, par l'actuelle r. Ste-Catherine, avec la route d'Espagne. Elle menaçait de s'effondrer et avait été restaurée en 1745 lors du passage de l'Infante Marie-Thérèse d'Espagne. TOURNY décide de la remplacer et confie à son architecte PORTIER le soin d'établir une porte neuve, monument digne d'une entrée de la Ville, comprise entre 2 places rectangulaires, une petite du côté de la cité et une plus grande à l'extérieur. En 1748 il présente le projet à la Jurade. Jugé trop coûteux il n'est accepté que 5 ans plus tard. La première pierre est posée le 18.9.1753. Il s'agit d'un édifice colossal de 28 m de haut et d'une largeur de 32,50 m comprenant à l'origine 2 guichets latéraux pour le passage des piétons, le tout construit en pierre de St-Macaire. La sculpture des frontons est certainement due à FRANCIN. La Porte a été dédiée au second fils du Dauphin, Xavier de France, Duc d'Aquitaine, né en 1753



Porte St-Pierre: d'abord porte romaine située près de la porte méridionale de l'église St-Pierre, puis au XIVème siècle près de la r. du Chai des Barines ouvrant vers l'Est; plus tard au milieu de la r. de la Cour des Aydes

Porte St-Symphorien ou du Pape: construite en même temps que la muraille du XIVème siècle à l'Ouest de la Ville et de la r. des Remparts actuelle, au Sud de la Porte Dijeaux

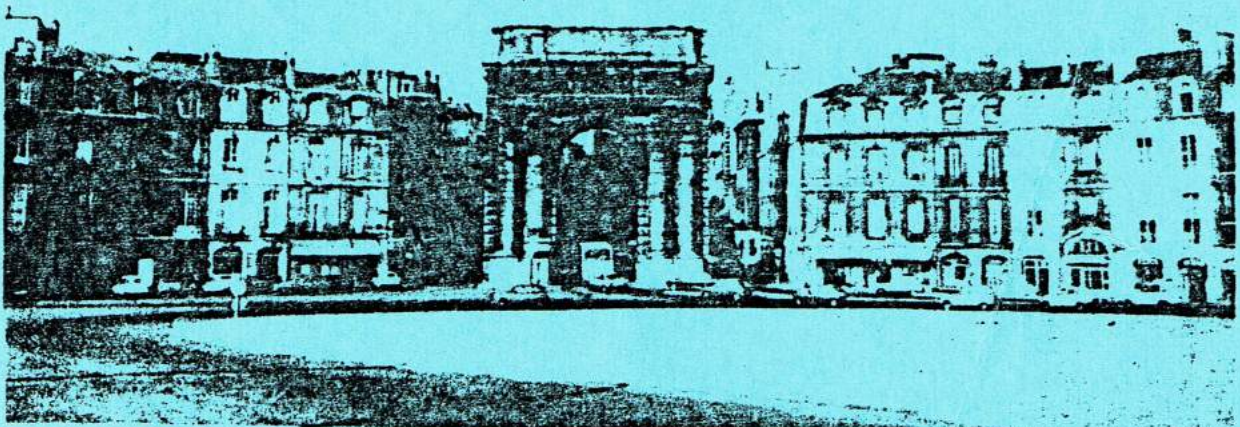
Porte Ste-Croix la Rivière ou du Port: ouverte sur les quais à l'extrémité de la r. du Port

Porte Ste-Croix: au Sud du jardin de l'abbaye Ste-Croix; détruite lors de la construction du boulevard Ste-Croix - ouvrage défensif, puis du Fort Louis sur l'emplacement de l'actuelle pl. André Meunier



Porte Ste-Eulalie: ouverte lors de la construction des remparts du XIVème siècle, souvent déplacée et pour la dernière fois percée au XVIIIème siècle dans le prolongement de l'actuelle r. Paul Louis Lande

Porte des Salinières ou de Bourgogne: d'abord ouverte dans le mur du XIVème siècle, près de la porte de la Rouselle, mais tournée vers l'Est. La Porte et la place projetées par TOURNY à l'extrémité Est du fossé des Salinières (actuel crs Victor Hugo) sont conçues par l'Intendant un peu comme l'entrée triomphale de BORDEAUX. Le fossé des Salinières avait été aménagé et conduisait à l'Hôtel de Ville. Il fallait donc une entrée digne et imposante, visible de la rive droite du fleuve. Plusieurs projets de ponts aboutissaient d'ailleurs dans l'axe de ce fossé. Elevée sur l'emplacement de la Porte médiévale des Salinières, TOURNY en fit le point de départ de la Façades des quais qui complète l'amorce bâtie par GABRIEL entre la pl. de la Bourse et la r. de la Cour des Aides. La Porte est dédiée en septembre 1751 au fils du Dauphin, le duc de Bourgogne, alors qu'elle est à peine commencée. Dessinée par Ange Jacques GABRIEL, les travaux en sont confiés à PORTIER. 2 guichets latéraux, réservés aux piétons, joignaient la Porte centrale aux maisons de la place en hémicycle. L'inauguration en 1755 est l'occasion de grandes fêtes. Les guichets démolis au XIXème siècle, la Porte est restée à peu près intacte, mais le terrain de la place, exhaussé lors de la construction du Pont de Pierre, rend la Porte invisible depuis la rive droite.



Porte Toscanan ou Sous les Murs: s'appuyait contre le mur romain, presque à toucher la Porte Basse, entre le Peugue et ce mur, mais ouverte d'Est en Ouest; démolie en 1866

Porte  
Saint-Germain

Porte  
Médoc

Porte dijeaux

Porte du  
Far

Porte de  
La Cadène

Porte  
Sainte Eulalie

Porte  
de Cafernan

Porte  
Saint Julien

Porte  
Saint Eloi

( Grosse Cloche )

porte Bégueyre

Porte  
Despauz

Porte  
Cailhau

Porte de  
Brisson

Porte des  
Salinières

Porte de  
La Rousselle

Porte  
Bouquière



AUX  
MUSEES  
NATIONAUX